

La mesure du panier de consommation : c'est quoi?

Juillet 2020

La mesure du panier de consommation (MPC) correspond pour une année donnée à des seuils basés sur le coût du panier de biens et de services nécessaires à un niveau de vie modeste, et ce, pour une famille de référence de deux adultes et de deux enfants. Les seuils prennent en compte le coût total estimé de la nourriture, des vêtements, des chaussures, du transport, du logement et des autres dépenses (par exemple, le téléphone, l'ameublement, les divertissements et les loisirs). Les seuils de la MPC sont toujours produits pour être comparés à un revenu disponible à la consommation.

Le revenu disponible à la consommation est la somme d'argent réelle qui reste dans les poches des contribuables. Il prend en compte toutes les sommes provenant d'un emploi, d'une entreprise ou de placements auxquelles sont ajoutés les montants versés au contribuable par les gouvernements fédéral et provincial (les allocations familiales, les crédits d'impôt, etc.). De ce revenu sont soustraites les dépenses obligatoires telles que les impôts à payer, les cotisations sociales et syndicales, etc. (Statistique Canada, 2016).

La MPC est conçue pour tenir compte du revenu disponible pour se procurer un panier de biens et de services nécessaires à un niveau de vie de base

Peu importe la taille de la communauté de résidence, l'achat de la nourriture représente à peu près le tiers du coût du panier de consommation. Cette dépense monopolise la part la plus importante du panier. Les autres dépenses, telles que le téléphone, les loisirs et les divertissements, arrivent au 2^e rang. Elles mobilisent environ 30 % du panier de consommation.

Le logement constitue aussi une dépense d'importance pour les familles. Selon la taille de la communauté où elles vivent, les frais de logement représentent entre le cinquième et le quart du panier de consommation.

Les dépenses de transport composent une partie non négligeable du panier de consommation. Dans les régions rurales et les petits centres, l'usage d'une automobile est presque indispensable. Ceci explique pourquoi la part des frais de transport y est presque deux fois plus importante que celle requise dans les moyens et les grands centres urbains. Ceux-ci offrent souvent à leurs résidents plus de choix de modes de transport (autobus, taxi, vélo, etc.).

Montants des diverses composantes du panier de consommation d'une famille de 4 personnes, 2017

(en dollars courants et % du montant total du seuil)

	Seuil en 2017	Nourriture	Vêtements	Transport	Logement	Autres dépenses
Régions rurales (moins de 1 000 personnes et densité < 400 km ²)	34 787 \$ 100,0 %	11 196 \$ 32,2 %	2 026 \$ 5,8 %	4 909 \$ 14,1 %	6 690 \$ 19,2 %	9 965 \$ 28,6 %
Petits centres (moins de 30 000 personnes)	34 876 \$ 100,0 %	11 196 \$ 32,1 %	2 026 \$ 5,8 %	4 909 \$ 14,1 %	6 780 \$ 19,4 %	9 965 \$ 28,6 %
Moyens centres (entre 30 000 et 99 999 personnes)	32 849 \$ 100,0 %	11 196 \$ 34,1 %	2 026 \$ 6,2 %	2 302 \$ 7,0 %	7 360 \$ 22,4 %	9 965 \$ 30,3 %
Grands centres (entre 100 000 et 499 999 personnes)	33 863 \$ 100,0 %	11 196 \$ 33,1 %	2 026 \$ 6,0 %	2 910 \$ 8,6 %	7 767 \$ 22,9 %	9 965 \$ 29,4 %

Source : STATISTIQUE CANADA. Tableau 11-10-0066-01 Seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence selon la région de la Mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base, CANSIM (en ligne) adapté par l'Institut de la statistique du Québec, novembre 2019.

Statistique Canada mène actuellement un examen approfondi des différentes composantes du panier de biens et services en prévision du recensement de 2021. Les dépenses du logement, ayant beaucoup augmenté ces dernières années au Québec, pourraient prendre une plus grande importance dans le panier de biens et services. Les montants d'argent consacrés à ces dépenses pourraient donc être majorés.

Montants des seuils de faible revenu après impôt de la mesure du panier de consommation au Québec selon la taille de la famille, 2017 (en dollars courants)



	1 personne	2 personnes	4 personnes
Régions rurales (moins de 1 000 personnes et densité < 400 km ²)	17 394 \$	24 598 \$	34 787 \$
Petits centres (moins de 30 000 personnes)	17 438 \$	24 661 \$	34 876 \$
Moyens centres (entre 30 000 et 99 999 personnes)	16 425 \$	23 228 \$	32 849 \$
Grands centres (entre 100 000 et 499 999 personnes)	16 932 \$	23 945 \$	39 863 \$



Les seuils de faible revenu de la MPC, correspondant aux montants d'argent nécessaires à l'achat du panier de consommation, sont ajustés pour tenir compte à la fois de la taille de la famille et de la communauté de résidence.

Au Canada, les seuils de faible revenu de la MPC sont produits pour chacune des provinces et pour les territoires de manière à tenir compte des variations parfois importantes du coût de la vie d'une région à l'autre (Statistique Canada, 2016).

Source : STATISTIQUE CANADA. Tableau 11-10-0066-01 Seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence selon la région de la Mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base, CANSIM (en ligne) adapté par l'Institut de la statistique du Québec, novembre 2019.

Des disparités importantes entre les municipalités Lanaudoises

À partir du revenu disponible des individus fourni par l'Agence canadienne du revenu et à l'aide des montants des seuils de faible revenu de la MPC correspondant à la taille de la famille concernée, Statistique Canada calcule les fréquences de faible revenu qui concernent la population vivant dans les municipalités canadiennes. Dans Lanaudière, l'analyse de ces données révèle l'existence de fortes disparités entre les 59 municipalités à l'égard de la situation du faible revenu établie à partir de la MPC.

Dans la région, 26 municipalités obtiennent un pourcentage de leurs résidents vivant avec un faible revenu supérieur à celui du Québec (10,7 %). Neuf d'entre elles se démarquent d'ailleurs en ayant une proportion très élevée de personnes à faible revenu, celle-ci étant égale ou supérieure à 15 %, soit presque le double du pourcentage Lanaudois (8,4 %).

À l'opposé, 29 municipalités obtiennent un pourcentage de personnes à faible revenu inférieur à celui du Québec (10,7 %).

Estimation de la population en 2019 et population dans les ménages privés présentant un faible revenu après impôt selon la mesure du panier de consommation (MPC) en 2015, municipalité de résidence, MRC, Lanaudière-Nord, Lanaudière-Sud, Lanaudière et le Québec (N et %)

	Population en 2019	Sous la MPC en 2015		Population en 2019	Sous la MPC en 2015		Population en 2019	Sous la MPC en 2015
D'AuRay	43 430	11,3	Matawinie	52 201	12,6	L'Assomption	127 499	6,3
Lavallée	14 195	8,9	Saint-Félix-de-Valois	6 693	9,0	Charlemagne	6 147	10,3
Lanoraie	5 068	7,0	Saint-Jean-de-Matha	4 528	11,2	Repentigny	85 676	5,4
Sainte-Élisabeth	1 442	12,0	Sainte-Béatrix	2 138	13,9	Saint-Sulpice	3 397	6,8
Berthierville	4 335	16,2	Saint-Alphonse-Rodriguez	3 248	13,9	L'Assomption	23 398	6,4
Sainte-Genève-de-Berthier	2 341	10,2	Sainte-Marcelline-de-Kildare	1 675	10,0	L'Épiphanie	8 881	12,0
Saint-Ignace-de-Loyola	2 057	5,9	Rawdon	11 421	13,4			
La Visitation-de-l'Île-Dupas	629	nd	Chertsey	4 826	16,8	Les Moulins	167 034	6,0
Saint-Barthélemy	2 032	13,2	Entrelacs	917	14,1	Mascouche	49 419	5,1
Saint-Cuthbert	1 862	14,0	Notre-Dame-de-la-Merci	938	10,1	Terrebonne	117 615	6,4
Saint-Norbert	1 047	16,0	Saint-Donat	3 992	11,2			
Saint-Cléophas-de-Brandon	219	nd	Saint-Côme	2 276	9,3			
Saint-Gabriel	2 672	23,2	Sainte-Émérie-de-l'Énergie	1 641	21,4	Lanaudière-Nord	220 915	11,4
Saint-Gabriel-de-Brandon	2 652	12,4	Saint-Damien	2 179	12,6	Lanaudière-Sud	294 533	6,2
Saint-Didace	683	19,0	Saint-Zénon	1 120	15,4	Lanaudière	515 448	8,4
Mandeville	2 196	13,5	Saint-Michel-des-Saints	2 369	9,5	Le Québec	8 484 965	10,7
			Manawan	2 137	na			
			Saint-Guillaume-Nord	88	nd			
								na : ne s'applique pas nd : donnée non disponible
Joliette	69 220	11,0	Montcalm	56 064	11,0			
Saint-Paul	6 315	6,2	Sainte-Marie-Salomé	1 217	7,9			
Crabtree	4 073	11,1	Saint-Jacques	4 141	6,6			
Saint-Pierre	294	6,9	Saint-Alexis	1 341	8,8			
Joliette	21 096	19,8	Saint-Esprit	2 006	8,9			
Saint-Thomas	3 456	5,6	Saint-Roch-de-l'Achigan	5 381	10,8			
Notre-Dame-des-Prairies	9 443	6,3	Saint-Roch-Ouest	277	10,2			
Saint-Charles-Borromée	14 548	7,5	Saint-Lin-Laurentides	22 589	11,0			
Saint-Ambroise-de-Kildare	3 946	6,2	Saint-Calixte	6 408	16,9			
Notre-Dame-de-Lourdes	2 901	5,8	Sainte-Julienne	10 685	11,3			
Sainte-Mélanie	3 148	9,1	Saint-Liguori	2 019	4,7			

Sources : ISQ, Estimation de la population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge et le sexe, au 1^{er} juillet des années 2001 à 2019. Mise à jour le 13 février 2020.
 ISQ et Statistique Canada, Estimation de la population des MRC selon l'âge et le sexe au 1^{er} juillet, 1996 à 2019. Adapté par l'ISQ. Mise à jour le 13 février 2020.
 ISQ et Statistique Canada, Estimation de la population des régions administratives selon l'âge et le sexe au 1^{er} juillet, 1996 à 2019. Adapté par l'ISQ. Mise à jour le 13 février 2020.
 ISQ et Statistique Canada, Estimation de la population du Québec par groupe d'âge et sexe au 1^{er} juillet, 1996 à 2019. Adapté par l'ISQ. Mise à jour le 13 février 2020.
 Statistique Canada, Recensement canadien de 2016, Fichier CO-1921, Tableau 12.iv.

Pour en savoir plus

Pour les lecteurs qui désirent obtenir plus d'informations sur la mesure du panier de consommation, deux fascicules produits par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la Direction de santé publique sont disponibles sur notre site Web au : www.ciass-lanaudiere.gouv.qc.ca.

LEMIRE, Louise. *Trois mesures de faible revenu. Comment s'y retrouver et laquelle choisir?*, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, février 2020, 28 p.

LEMIRE Louise, et Josée PAYETTE (coll.). *La situation du faible revenu à partir de la mesure du panier de consommation. Un portrait dans Lanaudière et ses territoires de MRC*, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, juillet 2020, 32 p.